



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 novembre 2000
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs des représentants suppléants de la Fédération de Russie au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu une note verbale datée du 14 novembre 2000 de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies attestant que M. V. L. Vassiliev, M. V. K. Safronkov et M. A. V. Sternik ont été nommés représentants suppléants de la Fédération de Russie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.